

DIEPAT/19-825-1151 du 09/09/2019

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES AAE ET DES SAENES - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames, Messieurs les attachés d'administration de l'Etat, Mesdames, Messieurs les secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des **Attachés d'administration de l'Etat**
- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des **Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

portant désignation des représentants de l'administration.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;
Considérant la nouvelle affectation en date du 01^{er} septembre 2019 de
Madame Aurélie GAROTTE

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2019-09 – aae adm

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'état à compter du 9 septembre 2019 :

ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président- Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille- Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines- Laurent BARBIERI, Directeur général des services, Aix-Marseille Université- Isabelle LAGADEC, Proviseur, Lycée Victor Hugo, Marseille	<ul style="list-style-type: none">- Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, rectorat- Carole MORELLE, Secrétaire générale de la DSDEN 84, Avignon- Stéphane BOURDAGEAU, Directeur des ressources humaines, Avignon Université- Charlotte KLEIN, Gestionnaire matérielle, Lycée Marseillevéyre, Marseille- Sofian LAAYSSSEL, Chef de bureau des personnels administratifs, DIEPAT

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 04/09/2019


Bernard BEIGNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;
Considérant la nouvelle affectation en date du 01^{er} septembre 2019 de Madame Elisabeth PORTIGLIATI.

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2019-01 –saenes adm

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 9 septembre 2019 :

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président - Pascal MISERY, Secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille - Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines - Paule CHICH, Principale, Collège Bosco, Vitrolles - Frédéric POIRIER, directeur adjoint, CROUS Aix-Marseille - Carole MORELLE, Secrétaire générale de la DSDEN 84, Avignon 	<ul style="list-style-type: none"> - Alain MASSENET, Secrétaire général de la DSDEN 05, Gap - Laurent BARBIERI, Directeur général des services, Aix-Marseille Université - Elisabeth PORTIGLIATI, Provisoire, Lycée Emile ZOLA, Aix en Provence - Brigitte CANAVESE, Principale adjointe, Collège Château Double, Aix en Provence - Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, rectorat - Sofian LAAYSSSEL, Chef de bureau des personnels administratifs, DIEPAT

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 04/09/2019

Bernard BEIGNIER